

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

**Procès-Verbal
Conseil municipal
Séance 26 janvier 2026 à 18h30**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la mairie de COLOMBIER, le vingt-six deux-mille-vingt-six à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame Jocelyne Bizebarre, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme BIZEBARRE, Mme FROELHY, M. VALTON, Mme THEVENET, M. ROOSE, Mme JENNY, M.TOBOUL

ABSENTS : Mme DURAND, Mme MICHAUD, Mme BOULANGER

Secrétaire de séance : M. VALTON

Mme BIZEBARRE ouvre la séance et propose M. VALTON comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°1

OBJET : Projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque à Commentry- Permis de construire- Enquête publique

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants, et R.122-2, R.123-1, R.123-2 et suivants ;

Vu la Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé le 2 octobre 2024 ;

Vu le dossier produit par la société Total Energies en vue de l'obtention de deux Permis de Construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque aux lieux-dits « La Croix Magnier » et « Route de la Tranchée » sur la commune de Commentry ;

Vu l'arrêté n° 2650/2025 du 3 décembre 2025 portant l'ouverture de l'enquête publique, du 5 janvier 2026 au 7 février 2026 inclus, pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque à Commentry ;

Vu le dossier d'enquête publique consultable sur le site de la Préfecture de l'Allier, via le lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetagripvdelbard/>

Vu les avis émis par les différents services consultés dans le cadre de la procédure et joints au dossier d'enquête publique.

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

La société Total Energies a déposé, le 29 novembre 2023, deux demandes de Permis de Construire concernant un projet de parc agrivoltaïque, pour une puissance de 38.3 MWc, sur une surface clôturée d'environ 77.6 hectares, dont 17 hectares de panneaux.

Les sites d'implantation envisagés se trouvent sur la commune de Commentry, près du Bourg de Malicorne et au sud du Centre-Ville. Les terrains appartiennent au GFA « Pépinières et Roseraies Georges Delbard » et sur une petite partie à la commune, et se situent aux lieux-dits « La Croix Magnier » au Nord et « La Grande Tranchée » au Sud. Ces deux secteurs se décomposent en 4 unités :

- Zone nord Croix Magnier,
- Zone sud trackers,
- Zone sud serres,
- Zone sud ovin.

Ce projet est compatible avec le PLUI, car les différents sites se trouvent en zones Apv et Npv, donc sur des zones propices au développement des énergies renouvelables.

C'est dans ce cadre précis, que nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable à l'implantation de ce parc agrivoltaïque sur la commune de Commentry.

Le conseil municipal a décidé à la majorité (5 favorables et 2 contre) l'installation des panneaux photovoltaïques

Abstention : 0

Vote contre : 2

Vote pour : 5

Délibération n°2

OBJET : Prêt salle polyvalente

Le conseil municipal s'est réuni pour le prêt de la salle polyvalente gratuit pour la campagne des élections municipales 2026.

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

Le conseil municipal a décidé à la majorité (6 oui et 1 abstention), la gratuité de la salle polyvalente pour la campagne des élections municipales 2026.

Abstention : 1

Vote contre : 0

Vote pour : 6

Délibération n°3

OBJET : Jouets et goûters arbre de Noël
--

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les cadeaux Noël non retirés de 2025 soit redistribués pour l'arbre de Noël 2026. Les goûters restants seront donnés aux restos du cœur.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 7

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, Madame le Maire annonce la clôture de la séance à 19h50

